Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-213501331-20260601-D2026_042-DE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL	**N° D26_042**
Séance du 1ER JUIN 2026	

Nombre de Conseillers		**Date de Convocation :**
Afférents au Conseil Municipal	27	
En Exercice	**27**	**26 mai 2026**
Présents	**23**	
Absents	**4**	
Exclus	0	
Votants	**26**	

L'an deux mil vingt-six, le 1er juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du bas de la salle Fêtes située Bd St Michel, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MARTINS Christophe, Maire.

	Présent.e	**Absent.e Excusé.e**	**Absent.e**	**Pouvoir à / Divers**
M. MARTINS Christophe, Maire	**X**			
Mme BERTRAND Chrystèle, Adjointe	**X**			
M. BARBÉ Michel, Adjoint	**X**			
Mme PINAULT Sylvie, Adjointe	**X**			
M. MONNERAIS Sylvain, Adjoint	**X**			
Mme LOUVEL Mélanie, Adjointe	**X**			
M. DUIGOU Emmanuel, Adjoint	**X**			
Mme ROCHER Valérie, Adjointe	**X**			
M. BOUTIER Johnny, Adjoint	**X**			
M. LE BORGNE Jacques, Conseiller Municipal	**X**			
M. GUILLOIS René, Conseiller Municipal	**X**			
M. DENOT Patrick, Conseiller Municipal	**X**			
Mme MENADA Nadia, Conseillère Municipale	**X**			
Mme LARIVIÈRE Catherine, Conseillère Municipale	**X**			
M. BLANCHARD Mickaël, Conseiller Municipal	**X**			
M. BRÉ Yannick, Conseiller Municipal	**X**			
Mme IGLESIA Sylvie, Conseillère Municipale		**X**		
M. BRULÉ Thomas, Conseiller Municipal	**X**			
M. ROBIN Ronan, Conseiller Municipal	**X**			
Mme LE GAL Aurélie, Conseillère Municipale	**X**			
Mme GUERIN Enora, Conseillère Municipale	**X**			
Mme SIMON BOURHIS Julie, Conseillère Municipale	**X**			
Mme IGER Yolène, Conseillère Municipale		**X**		Pouvoir à Y. BRÉ
M. MOREL Bruno, Conseiller Municipal	**X**			
Mme MONTREUIL Delphine, Conseillère Municipale		**X**		Pouvoir à A. PETIT
Mme PETIT Aurélie, Conseillère Municipale	**X**			
M. MOGUEN François, Conseiller Municipal		**X**		Pouvoir à B. MOREL

Secrétaire de Séance : **M. Jacques LE BORGNE**

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-213501331-20260601-D2026_042-DE

5-D26_042 : Institutions et Vie Politique -Avis sur schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2032

Par courrier en date du 3 mars 2026, la Préfecture et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ont informé la collectivité et ses communes membres de la nécessité de relancer une procédure de consultation dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2026-2032, ceci pour des considérations de sécurité juridiques.

Le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat de gens du voyage (SDAHGV) pour la période 2026-2032, est le fruit d'un travail concerté engagé depuis mars 2024 entre les EPCI, les communes inscrites au schéma, des représentants de Voyageurs, le Conseil départemental, l'Etat et le GIP AGV 35.
De ce travail et de cette concertation ont été élaborés 44 fiches actions thématiques et 18 fiches territoriales des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine.
Ainsi, le schéma départemental devient un cadre de référence fixant les objectifs tant qualitatifs que quantitatifs.

Un premier avis avait été rendu par la Commune d'Iffendic par délibération D2025-086 du 15 décembre 2025 et validé par l'intercommunalité par délibération du 11 décembre 2025.
Par courrier du 3 mars 2026, la préfecture et le conseil départemental d'Ille et Vilaine nous alertaient de la nécessite dé relancer une procédure de consultation pour des considérations de sécurité juridique.

Ainsi, les 18 EPCI du département et les communes inscrites au projet de schéma révisé sont invités à se prononcer en émettant un avis avant le 31 juillet 2026.

Le schéma départemental sera ainsi définitivement adopté à l'issue de la session départementale du mois d'octobre 2026, puis entériné par un arrêté préfectoral.

En réponse aux besoins identifiés en termes d'accueil, le projet de schéma prescrit et préconise des actions telles que présentées ci-après.
La fiche territoriale de Montfort Communauté est annexée à cette délibération.

Ainsi, il est inscrit au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage pour la période 2026-2032 les actions suivantes :

<u>En termes de prescriptions</u> :

- 1 terrain de grands passages (adapté été/hiver) d'un hectare maximum dans la commune de Bédée,
- 12 terrains familiaux locatifs (TFL) répartis comme suit :
    - 5 à Montfort-sur-Meu,
    - 2 à Bédée,
    - 2 à Pleumeleuc,
    - 1 à Breteil,
    - 1 à Iffendic et
    - 1 à Talensac.

En ce qui concerne les TFL, il pourra s'agir de logements adaptés dits PLAI ou de terrains aménagés familiaux.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-213501331-20260601-D2026_042-DE

Les projets d'habitat diversifié pourront être quantifiés et localisés définitivement en fonction du diagnostic social des familles demandeuses.

Pour rappel, un délai de 2 ans (+ 2 ans après dérogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des terrains familiaux locatifs, des aires de grands passages (et des aires permanentes d'accueil).

En termes de préconisations :

- 1 terrain de petits passages de 3 000 m² (période/hiver) pour répondre aux besoins des ménages de passage à Montfort-sur-Meu,
- 1 terrain de petits passages de 3 000 m2 (périodes/hiver-été) pour répondre aux besoins des ménages de passage à Pleumeleuc, si les besoins sont confirmés après la création des solutions pour les ménages ancrés en errance.

Aussi, concernant

- Les terrains privés de Voyageurs, il convient d'analyser les situations possiblement régularisables afin d'intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLUi),
- Le projet d'accueil des Voyageurs au travers l'axe social, il est à travailler une mobilisation des acteurs et partenaires du développement social,
- La gouvernance du schéma et du GIP AGV 35, il est attendu le maintien de la participation de Montfort Communauté aux instances départementales.

Entendu l'exposé ;
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la communauté et notamment sa compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des Gens du voyage,
Vu la délibération de l'assemblée délibérante de Montfort Communauté en date du 12 décembre 2019, relatif à l'avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2020-2025,
Vu la délibération de l'assemblée délibérante de Montfort Communauté en date du 12 décembre 2019, relatif à l'avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2020-2025
Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Iffendic n° D2025-086 du 15 décembre 2025,
Vu le courrier du 3 mars 2026 co-signé par la préfecture et le conseil départemental d'ille Et Vilaine,
Considérant que chaque commune du territoire doit émettre un avis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Emettre** un avis favorable au projet susvisé.
- **Préciser** que le conseil émet des doutes sur la capacité à réussir la mise en place de toutes les préconisations
- **Demander** la possibilité de réaliser les terrains Familiaux Locatifs en dehors des zones urbanisables.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal

Le Maire
M. Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance
M. Jacques LE BORGNE